

1. Gouvernance des entreprises

1.4 Chaîne d'approvisionnement et gestion des sous-traitants

Suivi et évaluation

Les entreprises doivent établir des indicateurs précis qui serviront à mesurer le rendement des tiers par rapport aux attentes énoncées, y compris celles qui concernent les obligations juridiques ou contractuelles et les exigences réglementaires. Le suivi consiste habituellement à consigner les renseignements nécessaires sur le rendement et à les comparer avec les indicateurs ou les exigences des programmes de gestion. Dans les pays où les risques liés à la chaîne d'approvisionnement peuvent être plus élevés pour ce qui est de la main-d'œuvre et de l'environnement ou sur le plan social, les entreprises doivent avoir recours à des mécanismes dynamiques, comme les inspections et vérifications internes, dans le but de vérifier la conformité et de favoriser la réussite. Il faut documenter les résultats et les communiquer aux tiers de façon à déterminer avec eux quelles mesures préventives ou correctives sont nécessaires.

Les entreprises doivent encourager les tiers à mettre un mécanisme de règlement des griefs à la disposition de leurs parties prenantes et de leurs employés, ou leur donner accès aux mécanismes de l'entreprise en matière de griefs.

Questions pour l'auto-évaluation

- Un processus a-t-il été mis en place pour suivre le rendement de l'entreprise en ce qui concerne l'atténuation des risques institutionnels et politiques recensés?

NORMES INTERNATIONALES

Principes directeurs des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PD)

[Pages 24-27 \(PD 19 Commentaire, PD 20 Commentaire\)](#)